



## Déclaration FSU au CTSD du 16 mars 2017

La campagne présidentielle laisse planer des incertitudes quant à l'évolution des postes de fonctionnaires notamment dans l'Éducation Nationale. Peu de candidats voient les services publics comme une chance mais plutôt comme une charge. La FSU fait entendre son projet de société pendant toute cette période.

Le quinquennat qui s'achève avait soulevé des espoirs dont beaucoup d'entre eux ont été déçus. La politique du ministère allant parfois **contre l'expertise du monde enseignant avec par exemple la réforme du collège**.

La mise en œuvre des nouveaux parcours de carrière des personnels d'enseignement et d'éducation s'avère chaotique, tant sur les versements de salaires que sur l'évaluation des enseignants dont les discussions s'enlisent.

Sur **LSUN**, les collègues restent trop soumis à des injonctions qui se surajoutent aux instructions ministérielles et qui alourdissent inutilement leur charge de travail sans rendre pour autant plus efficace l'information aux parents. Nous demandons que les enseignants soient laissés juges de ce qu'ils renseignent dans le respect du cadre fixé nationalement qui, nous le rappelons, supprime le LPC. **L'évaluation par compétences reste une possibilité parmi d'autres pour évaluer les élèves** et ne doit pas être imposée. Aucune double saisie à la fois sur un logiciel de notation et sur LSUN ne doit par ailleurs être exigée.

A plusieurs reprises, nous avons demandé des éclaircissements quant au calendrier de mise en place de LSUN et avons eu un diaporama au CDEN qui ne constitue pas une réponse aux difficultés rencontrées cette année. Que le dispositif soit opérationnel l'an prochain, si nous avons bien entendu votre propos, ne résout pas les problèmes actuels des collègues du premier degré.

Concernant la liaison **LSUN-Affelnet**, la circulaire ministérielle qui tente de résoudre les difficultés que nous avons soulevées au précédent CTSD, pose un certain nombre de questions sur le poids des disciplines et sur la conversion proposée. Ce système va manifestement conduire à beaucoup de cas d'égalité de points entre dossier : comment seront-ils départagés ?

Avant d'évoquer l'ordre de jour de ce CTSD, nous revenons en quelques mots sur les décisions concernant le premier degré : la suppression du projet de poste sur la sécurité nous satisfait pleinement ; en revanche, certaines suppressions auraient, malgré tout, pu être évitées en jouant autrement sur l'équilibre des PMQC dont l'implantation devrait requérir l'adhésion des collègues en amont.

Sur cette **question de postes dans le premier degré**, la FSU a joué le jeu du travail intersyndical par ses propositions et son dynamisme. La FSU demande que les postes à profil fassent l'objet d'un examen en CTSD et que les postes de type CASNAV ou d'enseignants référents soient aussi ouverts aux enseignants du second degré.

Pour la préparation de la rentrée dans le second degré, la FSU demande que l'audience qui a eu lieu le 8 mars avec les collègues des Loges conduise à une **authentique prise en compte des problèmes exposés** par les enseignants en termes de moyens horaires et aussi de mixité sociale.

Sur l'ordre du jour, la **FSU dénonce la suppression de postes dans les collèges de notre département**. La baisse des effectifs devrait permettre l'augmentation des taux d'encadrement qui restent en France inférieurs aux standards européens. La FSU défend les conditions de travail notamment en terme de **stabilité des postes** et de **pénibilité des compléments de service**. Nous ne souhaitons pas que se répète la situation que nous connaissons cette année au collège de Lormes où un poste de mathématiques est supprimé un an après sa création. Nous n'adhérons pas à des créations qui certes, en terme d'affichage, laissent à penser un solde créations/suppressions meilleur. Pour la FSU, les **créations doivent être pérennes faute de quoi elles constituent un piège** pour le collègue qui « hérite » du poste, en termes de stabilité et en termes de mouvement.